

Extrait du

Envoyé en préfecture le 29/09/2023 Reçu en préfecture le 29/09/2023 du Conseil Con Publié le Gally Mauldre ID: 078-200034130-20230927-20230958-DE

Date de la séance Le 27 septembre 2023 Date de convocation Le 21 septembre 2023 Date de publication Le 21 septembre 2023

Nombre de délégués En exercice 34 Présents 22 **Procurations** 12 Excusé 0 Absent 0

N° 2023-09-58

OBJET:

ATTRIBUTION D'UNE **SUBVENTION 2023 A** L'ASSOCIATION ZC ANIMATION

Le Président certifie que la liste des délibérations a été publiée sur le site internet de la Communauté de Communes Gally-Mauldre

L'an deux mille vingt-trois

Le mercredi 27 septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes d'Andelu, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Présents :

Commune d'ANDELU: Olivier RAVENEL

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL

Commune de CHAVENAY: Stéphane GOMPERTZ, Jérôme

COTIGNY

Commune de CRESPIERES: Adriano BALLARIN, Agnès

TABARY

Commune de DAVRON:

Commune de FEUCHEROLLES: Patrick LOISEL, Michel

DELAMAIRE. Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE: Nathalie CAHUZAC,

Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE: Olivier LEPRETRE, Sidonie KARM, Jean-Christophe SEGUIER, Caroline QUINET, Hajer RIVIERE

Commune de MONTAINVILLE :

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE: Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Axel **FAIVRE**

Procurations:

Martine DELORENZI à Jean-Bernard HETZEL Myriam BRENAC à Stéphane GOMPERTZ Damien GUIBOUT à Adriano BALLARIN Katrin VARILLON à Patrick LOISEL Laurent RICHARD à Caroline QUINET Hervé CAMARD à Jean-Christophe SEGUIER Sylvie BIGAY à Hajer RIVIERE William FALCHETTO à Olivier LEPRETRE Eric MARTIN à Vincent GAY Christine CAILLAT à Gilles STUDNIA Christelle BARDEILLE à Dominique GERBERT Jean-Philippe ANTOINE à Karine DUBOIS

Secrétaire de séance : Sidonie KARM

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

VU la demande de subvention émanant de l'association ZC Animation ;

CONSIDERANT l'avis favorable émis par la Commission Affaires Générales et Financières et Gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes réunie le 20 septembre 2023 ;



Extrait du du Conseil Cor

Envoyé en préfecture le 29/09/2023 Reçu en préfecture le 29/09/2023

ENTENDU l'exposé de Monsieur Michel DELAMAIRE, Conseiller Communautaire délégué en charge de la présidence de la Commission des Affaires Financières, rapporteur des budgets,

Après en avoir délibéré à la majorité (1 CONTRE : Yves DEKEYREL ; 2 ABSTENTIONS : Sidonie KARM, Axel FAIVRE),

- \Rightarrow DECIDE d'allouer pour l'année 2023 une subvention à l'association ZC Animation de 10 000 €.
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits à la décision modificative n°3 du \Rightarrow Budget Primitif 2023 de la Communauté de Communes Gally-Mauldre.

Patrick LOISEL



Pour copie conforme,

• Mise en ligne de l'acte le

.29.../2023

• Document rendu exécutoire le .29 ... /2023